

L'adhésion et suivi des contrats :

Pour adhérer au contrat-groupe assurance, rien de plus simple, il suffit de :

Toutes les demandes d'adhésion transitent par le service assurance du CDG 79

Vous devez, au préalable :

- avoir fait une demande par mail ou par téléphone auprès du service assurance du CDG79
- ⇒ vérifier le terme de votre contrat
- ⇒ avoir résilié (6 mois) votre contrat statutaire individuel (modèle de lettre de résiliation)
- ⇒ adresser la déclaration d'intention dûment complétée et signée, dans l'attente de la délibération :

A retourner au CDG 79 : une fois après avoir délibéré, le dossier suivant :

- ⇒ La délibération (voir modèle proposé) datée et signée en double exemplaire
- ⇒ le certificat d'adhésion complété et signé en double exemplaire
- ⇒ la convention de gestion du CDG 79 dûment complétée et signée (pour les frais de gestion 0,13% de la masse salariale)

En cours de contrat les collectivités de moins de 30 agents affiliés à la CNRACL sont libres d'adhérer au contrat groupe à tout moment, même en cours d'année par simple demande : Envoyer un mail à assurance@cdg79.fr pour nous informer de votre volonté d'adhérer



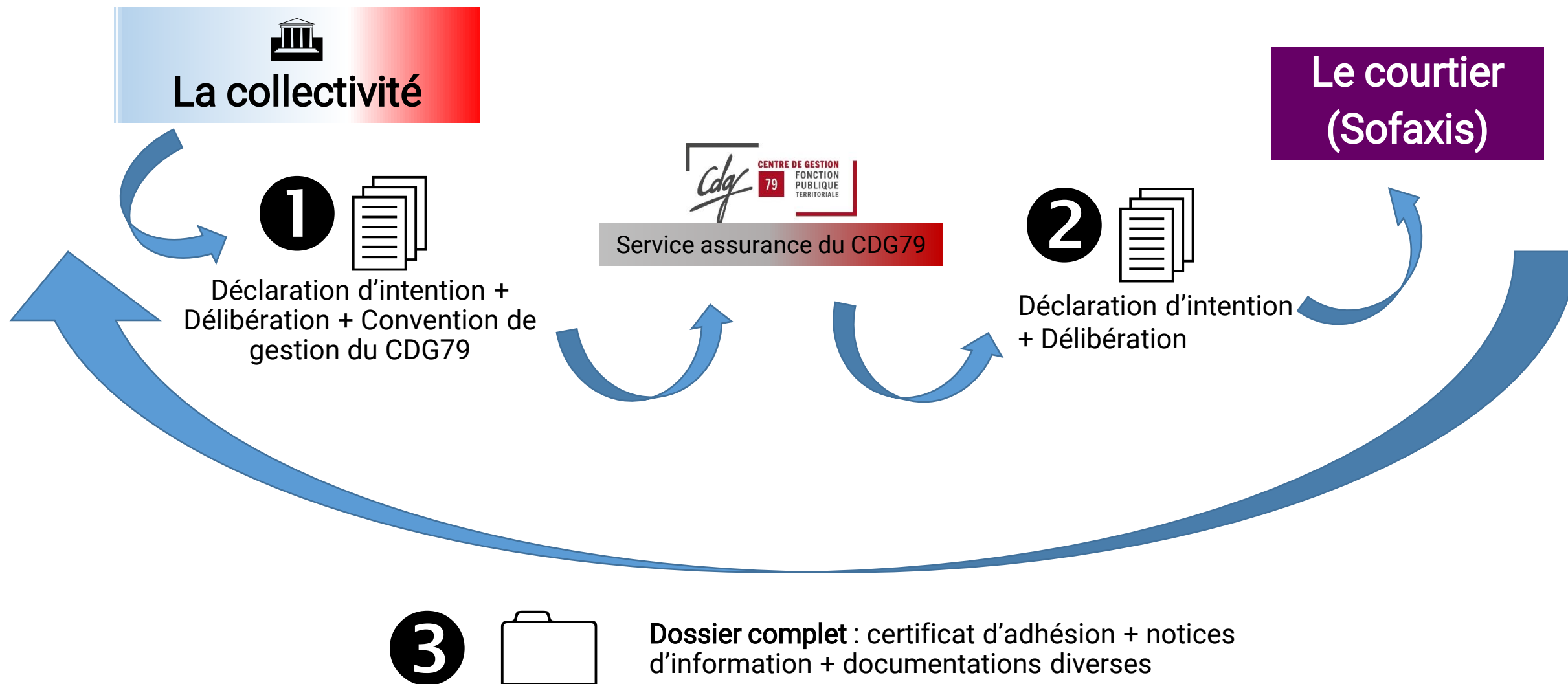
ATTENTION

Si votre effectif CNRACL est supérieur à 30 agents, vous ne pouvez pas intégrer le contrat-groupe, en cours. Par contre, vous pouvez demander à participer à la prochaine mise en concurrence, afin d'avoir une proposition tarifaire personnalisée.

L'adhésion prendra effet au 1^{er} du mois qui suit la date de réception de la déclaration d'intention

L'ADHESION ET SUIVI DES CONTRATS :

Le déroulé de l'adhésion :



L'adhésion et suivi des contrats :

Les taux appliqués agents CNRACL : collectivités employant moins de 30 agents CNRACL

MAIRIES, EPCI Avec remboursement des indemnités journalières à hauteur de 80 %	6,73%	Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité/Paternité avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
	6,34%	Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité/Paternité avec franchise de 20 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
	5,34%	Décès + Accident du Travail + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité Sans la maladie ordinaire

Ehpad, Maisons de retraite, Foyers logements Avec remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100 %	10,22%	Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité/Paternité avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
	9,90%	Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité/Paternité avec franchise de 20 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
	9,06%	Décès + Accident du Travail + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité

Les taux appliqués agents Ircantec :

MAIRIES, EPCI Avec remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100 %	Maladie ordinaire + Grave maladie + Accident du travail, maladie professionnelle (sans les frais médicaux), Maternité, Adoption et Paternité. avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	0,75%
--	--	-------

Les frais de gestion du CDG79 : 0,13% de la masse salariale assurée : ce pourcentage correspond à l'obligation légale de remboursement, par les collectivités, des frais engagés par le CDG79 pour la mise en place et le fonctionnement des missions d'accompagnement pour la gestion du contrat et la prévention de l'absentéisme

N'hésitez pas à nous contacter pour toute simulation de cotisation ou renseignement complémentaire sur l'assurance statutaire et le contrat groupe du Centre de Gestion